

# Formation ergonomie

---

## Quelles sont les formations proposées par le service Ergonomie ?

Le département Ergonomie, en collaboration avec les médecins du travail, peut répondre à la demande des entreprises affiliées au STM en leur proposant des séances de sensibilisation ou d'information.

- Les séances de sensibilisation ont une durée de 1h à 2h.

Il s'agit de **sensibiliser** les participants sur un sujet (ex. : les risques liés au bruit, les risques liés aux vibrations, etc.). Ces séances sont données sous la forme d'une conférence et ne sont donc pas très interactives.

- Les séances d'information ont une durée inférieure à une demi-journée. Elles permettent de **transmettre des connaissances** sur un sujet aux participants. Elles sont données sous la forme d'une conférence mais limitées en nombre de participants pour permettre quelques échanges.

## Quels sont les thèmes abordés lors des formations ?

Les thèmes pouvant être abordés lors des séances de sensibilisation ou d'information sont les suivants :

- Bruit,
- Eclairage,
- Ambiances thermiques,
- Troubles musculosquelettiques,
- Vibrations (mains-bras, corps total),
- Travail écran,
- *Sick bulding* syndrome
- **Risques dorso-lombaires.**

Toute intervention du département Ergonomie passe par une analyse de la demande.

### **Quels sont les tarifs de ces prestations ?**

Les séances de sensibilisation et d'information n'entraînent pas de frais supplémentaires pour les entreprises affiliées au STM. Elles sont comprises dans leurs cotisations.

Néanmoins, le STM se réserve le droit de facturer une prestation qui dépasserait le cadre de sa mission de prévention et/ou de conseil en santé au travail. Dans ce cas, après une analyse de la demande par notre service, une offre préalable serait soumise à l'entreprise pour accord.

### **Comment faire une demande au département Ergonomie ?**

Les entreprises qui souhaitent bénéficier des services proposés peuvent faire leurs demandes au [Département Ergonomie](#). La demande sera analysée pour mettre en œuvre la démarche adéquate en accord avec l'entreprise.